

**Proposition de motion introduite par M. Maingain concernant les  
conséquences du nouveau plan de survol de Bruxelles**

**M. Maingain**.- Le présent dossier empoisonne la vie des habitants de la Région bruxelloise. Il importe de faire respecter l'arrêté « Gosuin » et les normes en vigueur en Région bruxelloise pour limiter les nuisances infligées aux habitants. J'accepte de m'associer au texte déposé par le Collège même si, selon moi, il aurait pu aller beaucoup plus loin.

**Mme Milquet**.- J'ai moi-même proposé au conseil des ministres de faire collaborer toutes les associations de riverains concernés pour l'élaboration des futures politiques fédérales qui permettront de limiter le survol de Bruxelles et qui devront figurer dans le futur accord de gouvernement : vols de nuit, répartition des routes, allongement des pistes, cargos à Liège, charters à Charleroi...

Des routes militaires pourraient être utilisées. Le principe d'un organisme de contrôle est acquis. Les heures comprises entre 22h et 7h devront être définies comme heures de nuit.

Nous nous abstiendrons, car ledit plan n'est pas un plan « Wathelet » : il résulte d'un accord de gouvernement qui, lorsqu'il a été signé par le MR (y compris le FDF), le PS et le cdH. M. Wathelet n'a fait qu'appliquer cet accord. Le survol de Meiser, de Bruxelles-ville, d'Etterbeek, d'Auderghem et de la zone du canal exige une réponse urgente.

Le secrétaire d'État ne peut régler seul ce problème. Nous prôtons une collaboration constructive qui aboutisse à un plan global acceptable.

**Mme Nagy**.- Je remercie le FDF et le Collège d'avoir soumis un texte de compromis qui puisse être voté par notre Conseil communal, car il faut entendre le désarroi de nombreux habitants soumis au bruit des avions. Le plan Wathelet offre le double « avantage » de réveiller les citoyens plus tôt tout en opposant les

Bruxellois les uns aux autres...

Les dispositions de régulation prévoyaient une autorité de contrôle indépendante, 250.000 survols au maximum, un accord entre Régions et un accord sur les horaires de nuit. Or le plan Wathelet ne mentionne rien de tout cela... Nous voterons donc en faveur du projet de motion du Collège. Toutefois, pour souligner le travail de la Région en la matière, nous demandons l'ajout d'un dernier considérant : « - Considérant les normes de bruit bruxelloises, qui représentent la meilleure protection de Bruxelles contre le survol aérien et ont été plusieurs fois validées juridiquement alors qu'elles étaient attaquées par le pouvoir fédéral ; »

**M. le Bourgmestre.**- Nous sommes d'accord.

**M. Oberwoits.**- Cette motion répond à l'agression que constitue le plan « Wathelet ». Dans l'exposé des motifs, il est rappelé que cette sixième phase implique une augmentation de 125 % du trafic aérien sur la route du canal, dont le trafic de tous les gros porteurs, et une dispersion du trafic aérien sur tout l'est de la capitale. Vous avez raison de mettre en exergue les nuisances causées à ces populations. J'attire toutefois votre attention sur les conséquences que la modification du trafic aérien a entraînées pour les territoires des communes d'Auderghem et Watermael-Boitsfort, et pour le sud de la capitale : dès 6h du matin, entre 8 et 10 avions survolent cette zone. Le bruit figure parmi les pires nuisances et le plan « Wathelet » est particulièrement nocif en la matière.

**M. Maingain.**- Nous sommes favorables à la proposition du groupe Ecolo de rappeler les mesures prises à l'époque par le ministre M. Gosuin. Je comprends le malaise de Mme Milquet face à la décision du gouvernement.

**Mme Milquet.**- Les discussions ont été relancées, tel que demandé. Je propose

que l'ajout tel que demandé par Mme Nagy soit également adressé au gouvernement fédéral.

**M. Weytsman**.- Le gouvernement fédéral ne peut plus prendre ce type de disposition. Par contre, le secrétaire d'État peut, lui, revenir sur sa décision. Il y a deux ou trois mois, lorsque j'avais proposé d'ouvrir ce débat, le gouvernement aurait encore pu agir. Aujourd'hui, c'est au secrétaire d'État de prendre ses responsabilités.

**Mme Milquet**.- Nous assistons à petit jeu classique et très politicien... Je regrette que les représentants du MR au groupe de travail ad hoc n'aient jamais tenu de tels propos. Lors du dernier conseil des ministres restreint, le MR ne nous a guère appuyés. Je trouve ces propos étonnants. Par ailleurs, nous sommes en affaires courantes.

**M. Weytsman**.- C'est juste une remarque de bon sens. Les routes pourront-elles encore être modifiées avant les élections ?

**Mme Milquet**.- Je n'ai rien entendu dire à ce propos au kern.

**M. Weytsman**.- D'accord, mais je n'ai pas encore la chance de participer au kern... (*Sourires*)

**M. le Bourgmestre**.- Nous devons à présent nous prononcer sur le projet de motion tel qu'amendé. Le Collège vous propose de voter oui.

- Il est procédé au vote nominatif.

**M. le Bourgmestre**.- Le projet de motion est adopté par 31 voix pour et 11 abstentions.